

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1594

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fusion-absorption de la SDEI par la société Lyonnaise des Eaux France - Avenant au contrat d'affermage**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagonne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à M. Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1594**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fusion-absorption de la SDEI par la société Lyonnaise des Eaux France - Avenant au contrat d'affermage**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Société de distribution d'eau intercommunale (SDEI) est une filiale de la société Lyonnaise des Eaux France. Depuis plusieurs années, de nombreux rapprochements ont été assurés entre ces deux entités : mise en commun des compétences, organisation identique, méthodes et outils de travail communs. La dernière étape de ces rapprochements consiste en la fusion-absorption de la SDEI par la société Lyonnaise des Eaux France au 1er juillet 2010.

Cette fusion-absorption implique le transfert des différents contrats liant la Communauté urbaine de Lyon et la SDEI, notamment :

- un traité d'affermage du 7 décembre 1971 concernant la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de 20 communes,
- un traité d'affermage du 14 octobre 1991 concernant la distribution d'eau potable sur les communes de Givors et Grigny,
- un contrat d'affermage du 3 février 2005 concernant la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Givors,
- un contrat d'affermage du 30 décembre 2005 concernant la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Grigny.

La société SDEI a informé la collectivité de ce projet par courrier du 29 avril 2010, sollicitant l'autorisation de transfert correspondante et rappelant qu'il n'en résulterait aucune modification des conditions d'exécution contractuelles et des droits et obligations du fermier à l'égard de la collectivité.

La société Lyonnaise des Eaux France présente toutes les garanties professionnelles et financières pour assurer la continuité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et l'égalité des usagers devant lesdits services.

Cette société se porte garante de la bonne et entière exécution des contrats dont la cession est envisagée.

Il y a donc lieu d'autoriser cette cession ainsi que le transfert à la société Lyonnaise des Eaux France de tous les documents liés à ces contrats ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la cession des contrats d'affermage et de tous documents qui leur sont liés à la société Lyonnaise des Eaux France, fusionnant avec la société SDEI par voie d'absorption de cette dernière,

b) - l'avenant n° 18 au traité d'affermage du 7 décembre 1971 concernant la production et la distribution d'eau potable sur le territoire des 20 communes,

c) - l'avenant n° 6 au traité d'affermage du 14 octobre 1991 concernant la distribution d'eau potable sur les communes de Givors et Grigny,

d) - l'avenant n° 3 au contrat d'affermage du 3 février 2005 concernant la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Givors,

e) - l'avenant n° 4 au contrat d'affermage du 30 décembre 2005 concernant la gestion du réseau d'assainissement de la commune de Grigny.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants et tous documents liés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.